

# CONSIGNES

## VOUS DEVEZ REMETTRE AVEC LA COPIE :

- l'annexe 3, page 7
- l'annexe 6, page 9
- l'annexe 7, page 10
- l'annexe 9, page 12
- l'annexe 11, page 14
- l'annexe 12, page 15

## MATÉRIEL AUTORISÉ

- ↪ Plan comptable hôtelier
- ↪ Calculatrice autonome sans imprimante

*Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.*

<b>SUJET</b>	
<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL RESTAURATION</b>	<b>E2 Epreuve : Economie, Gestion de l'entreprise et Mathématiques</b>
	<b>Sous-épreuve A2 : Economie et gestion de l'entreprise U21</b>
<b>SESSION 2003</b>	Coef : 2 <span style="float: right;">Durée : 2 heures</span>
<b>Repère : 0306-RES EGMA</b>	Ce sujet comporte 15 pages <span style="float: right;">Page 1/15</span>

Le restaurant « **Le Poisson d'Argent** » est situé au centre ville de Mâcon (71). C'est une entreprise individuelle créée et gérée par Monsieur et Madame GRIGNARD depuis 1985.

Monsieur GRIGNARD s'occupe de la cuisine et de la gestion de l'établissement, Madame GRIGNARD dirige le service, gère et recherche la clientèle.

Le restaurant emploie 8 personnes. Il est ouvert du lundi midi au dimanche soir, l'organisation des services permet au personnel de travailler 5 jours par semaine.

Courant avril 2003, Monsieur GRIGNARD vous demande de participer à la gestion de l'établissement sur les sujets suivants :

- 1 - Contrôle du compte bancaire**
- 2 - Détermination des ratios mensuels**
- 3 - Écarts sur prestations servies**
- 4 - Conseil des prud'hommes**
- 5 - Techniques commerciales**

**1 - Monsieur GRIGNARD souhaite établir l'état de rapprochement bancaire de mars 2003.**

Pour effectuer ce travail, il vous remet :

- l'édition du compte 512 «Crédit Mutuel» de mars 2003 (**Annexe 1**) ;
- le relevé bancaire reçu de la banque aujourd'hui même et arrêté au 31.03.2003 (**Annexe 2**).

Présentez l'état de rapprochement au 31.03.2003 afin de vérifier la concordance des soldes (**Annexe 3**).

**2 – Votre tâche consiste maintenant à calculer les ratios réalisés en Mars 2003.**

Monsieur Grignard vous remet alors les documents suivants :

- le dernier feuillet du bordereau mensuel des livraisons matières (**Annexe 4**) ;
- un extrait de l'inventaire physique des matières de mars 2003 (**Annexe 5**).

Calculez les ratios mensuels, comparez-les aux objectifs définis sur l'**annexe 6** et faites un commentaire des résultats.

**3 - Le 21 mars, le restaurant a servi le repas qui clôturait l'assemblée générale du Volley-Club. L'association avait réservé 80 couverts et tous les convives étaient présents.**

**Le menu comportait en plat principal, « des cailles bourguignonnes – gratin dauphinois ».**

Monsieur Grignard vous donne les renseignements complémentaires ci-dessous :

- les sorties de stock pour la confection du repas du 21 mars sont les suivantes :
  - cailles : 80 pièces pour un coût total HT de 88 €
  - pommes de terre : 18 kg pour un coût total HT de 9,90 €
- la fiche technique des cailles bourguignonnes, gratin dauphinois, conçue pour 10 convives indique :
  - cailles : 10 pièces à 1,25 € HT
  - pommes de terre : 2,2 kg à 0,61 € HT le kg

**3.1** Complétez l'**annexe 7** qui vous permettra de contrôler le coût matière de cette prestation.

**3.2** Commentez sur l'**annexe 7** les résultats obtenus.

**4 – M. GRIGNARD vient de licencier une serveuse, Mme DEULIANNE Sylvie pour insuffisance professionnelle. Celle-ci menace de porter l'affaire devant le Conseil des Prud'hommes. M. GRIGNARD, connaissant mal cette juridiction, vous demande de l'aider dans sa réflexion.**

Vous trouvez sur Internet une documentation relative au conseil des prud'hommes (**annexe 8**).

Répondez aux interrogations de M. GRIGNARD en complétant l'**annexe 9**.

5 - Afin de diversifier leur activité, Monsieur et Madame GRIGNARD viennent d'acquérir une "brasserie-restaurant" dont l'enseigne est "ETAP' RESTO". Ce restaurant se situe dans le centre commercial "Les Bouchardes" - 71000 - Crèches-sur-Saône. Il est implanté dans la galerie marchande de l'hypermarché Carrefour.

**Combinaisons des méthodes de vente et des formules  
utilisées par Madame et Monsieur GRIGNARD**

**Méthodes de vente :**

- Vente traditionnelle : service à table
- Buffet

**Formules :**

- Carte : entrées froides et chaudes, viandes et volailles, poissons, fromages et desserts
- Menus :
  - . Le mono (plat du jour) 7 € 50
  - . Le menu express 12 € 00
  - . Le menu affaires 16 € 00
  - . Le menu junior 6 € 00
- Buffet : salades composées, charcuterie 6 € 00

Chèques-Vacances et tickets-repas acceptés

A partir de l'annexe 10 et de vos connaissances personnelles, répondez aux questions posées sur les annexes 11 et 12.

## Annexe 1

LE POISSON D'ARGENT

Edition du 31/03/2003 à 16:59



## IMPRESSION DU GRAND LIVRE

Comptes 512 à 512 Devise : Euros Période du 01/03/2003 au 31/03/2003

Date	Journal	Pièce	Libellé	Let.	Débit	Crédit	Solde
			Compte 512 Crédit Initial				
			<b>Cumul des mouvements antérieurs</b>		<b>1 426,01</b>	<b>2 780,82</b>	<b>-1 354,81</b>
01/03/03	BQ	54874	CH Tennis Club			60,98	-1 415,79
07/03/03	BQ	54875	CH Garage Renault			99,09	-1 514,88
07/03/03	BQ	286574	Remise cartes bancaires		153,59		-1 361,29
07/03/03	BQ	2654	Remise espèces		152,45		-1 208,84
07/03/03	BQ	2655	Remise Chèques		468,50		- 720,34
07/03/03	BQ	54876	CH acompte Fournisseur Lecompte			228,67	- 949,01
08/03/03	BQ	54877	CH acompte Fournisseur Lecompte			381,12	-1 330,13
10/03/03	BQ	54878	CH France Telecom			80,13	-1 410,26
12/03/03	BQ	54879	CH Loyer Mars			182,94	-1 593,20
14/03/03	BQ	286682	Remise cartes bancaires		257,69		-1 335,51
14/03/03	BQ	2656	Remise Chèques		102,23		-1 233,28
14/03/03	BQ	2657	Remise Espèces		488,69		- 744,59
14/03/03	BQ	2656	Remise Chèques		48,37		- 696,22
14/03/03	BQ	2656	Remise Chèques		98,48		- 597,74
14/03/03	BQ	2656	Remise Chèques		116,80		- 480,94
17/03/03	BQ	54880	CH URSSAF			286,00	- 766,94
17/03/03	BQ	54881	CH Retard TVA			20,00	- 786,94
17/03/03	BQ	54882	CH Acompte TVA			213,00	- 999,94
21/03/03	BQ	54883	CH acompte Fournisseur Lecompte			198,18	-1 198,12
24/03/03	BQ	286683	Remise cartes bancaires		94,54		-1 103,58
24/03/03	BQ	2658	Versement espèces		182,94		- 920,64
24/03/03	BQ	2659	Remise chèques		365,92		- 554,72
24/03/03	BQ	25489	LCR DOM Traite Bernard			129,58	- 684,30
24/03/03	BQ	54884	CH Loiseau			240,87	- 925,17
28/03/03	BQ	286684	Remise cartes bancaires		192,09		- 733,08
28/03/03	BQ	2680	Remise espèces		152,45		- 580,63
28/03/03	BQ	2661	Remise chèques		298,14		- 281,49
28/03/03	BQ	57886	CH Mourin			64,03	- 345,52
29/03/03	BQ	54885	CH Loyer avril			182,94	- 528,46
			<b>Total pour le compte 512</b>		<b>4 619,89</b>	<b>5 148,35</b>	<b>- 528,46</b>
<b>Total du Grand Livre</b>					<b>4 619,89</b>	<b>5 148,35</b>	<b>- 528,46</b>

## Annexe 2



CM DU MACONNAIS  
75 GRANDE RUE DE LA COUPEE 71850 CHARNAY LES MACON  
☎ 08 20 04 71 93 Fax 03 85 20 97 81 ✉ 07210@creditmutuel.fr

Caisse 07210

Banque ▼ Guichet ▼ N° de compte ▼ Clé RIB ▼  
10278 07210 010443384 55 55

Domiciliation : CM du MACONNAIS  
R.C.S. : MACON 315 831 255

LE POISSON D'ARGENT  
Quai des Marrants

71000 MÂCON

## € RELEVÉ ET INFORMATIONS BANCAIRES

Date	Debit €	Credit €	Date de valeur	Opération
	1 354.81			ANCIEN SOLDE AU 28/02/03
0303	1.90		01 03 03	COMMISSION ECF N. 00286573
0303	0.33		01 03 03	COMMISSION ECF N. 00286572
0303	60.98		01 03 03	CHQ 054874
0703		153.59	10 03 03	REM FACT 286574
0703		152.45	08 03 03	VERSEMENT 02654
0703		488.50	10 03 03	REM 02655
1003	381.12		08 03 03	CHQ 054877
1003	1.23		08 03 03	COMMISSION ECF N. 00286574
1003	228.67		08 03 03	CHQ 054876
1003	80.31		08 03 03	CHQ 054878
1003	182.94		08 03 03	CHQ 054879
1203		400.00	14 03 03	VIREMENT CHARLES
1403		257.69	17 03 03	REM FACT 286682
1403		488.69	15 03 03	VERSEMENT 02657
1403		365.88	17 03 03	REM 02656
1703	286.00		15 03 03	CHQ 054880
1703	2.06		15 03 03	COMMISSION ECF N. 00286682
1703	20.00		15 03 03	CHQ 054881
1703	213.00		15 03 03	CHQ 054882
1903	198.18		17 03 03	CHQ 054883
2403		94.54	27 03 03	REM FACT 286683
2403		182.94	25 03 03	VERSEMENT 02658
2403		365.92	27 03 03	REM 02659
2403	129.58		24 03 03	LCR DEMANDE BERNARD
2603	0.76		27 03 03	COMMISSION ECF N. 00286683
2603	240.87		24 03 03	CHQ 054884
2803		192.09	31 03 03	REM FACT 286684
2803		152.45	29 03 03	VERSEMENT 02660
2803		299.14	31 03 03	REM 02661
		<b>211.14</b>		<b>SOLDE CRÉDITEUR AU 31/03/2003</b>



## Annexe 4

Bordereau des livraisons matières HT				mois : mars 2003		Folio : 6
Jour livraison	Fournisseur	Cuisine	Caféterie	Cave	Alcools	BEM <sup>(1)</sup>
	Report page précédente	8 408.68	1 038.18	1 921.27	655.83	391.70
25	Les Vergers Lamartine	98.80				
25	Promocash	543.85				
26	Trenel P&F				154.90	
26	Les Halles Mâconnaises	258.22				
27	Brûlerie 2000		233.75			
28	Mâcon-Gel	59.25				
29	Château de Fuissé			185.00		
30	Promocash	49.10				
31	Saveurs fermières	241.38				
Total mensuel		9 659.28	1 271.93	2 106.27	810.73	391.70

(1) Bières, eaux minérales

## Annexe 5

### Extrait de l'inventaire physique (au 31/03)

INVENTAIRE	Cuisine	Caféterie	Cave	Alcools	BEM
.....					
.....					
.....					
<b>Total inventaire au 31/03</b>	<b>5 017.60</b>	<b>747.54</b>	<b>2 668.50</b>	<b>1 268.37</b>	<b>141.36</b>

Annexe 6 (à rendre avec la copie)

	RATIOS MENSUELS					MOIS :		
	SECTEURS					Alcools	BEM	Totaux
	Cuisine	Caféterie	Cave					
Total livraison du mois								
Stock début	4 423,05	867,94	2 384,10		1 154,55	370,95		
Stock fin								
<i>Consommations périodes</i>								
Chiffre d'affaires HT	20 447,40	4 576,60	5 205,30		3 039,30	1 300,30		
<i>Ratios coûts matières :</i>								
Ratios mensuels (2 décimales)								
Objectifs ratios 2003 (en % du CAHT)	38 %	30 %	33%		22 %	32 %		34,53 %
<i>Analyse de la structure des ventes :</i>								
% du Chiffre d'affaires de l'activité dans le Chiffre d'affaires total								100 %
Objectifs part du Chiffre d'affaires 2003	58 %	14 %	13 %		8 %	7 %		100 %

Commentaire :

Annexe 7 (à rendre avec la copie)

**CONTRÔLE DES COÛTS MATIÈRES**

Nom du plat :

Nombre de couverts servis :

Éléments	Prévision			Réalisation			Écart global (coût réel - coût prévu)	Écart sur quantité			Écart sur prix			Contrôle Écart sur prix + Écart sur quantité
	Quantité prévue	Prix unitaire prévu	Coût total prévu	Quantité réelle	Prix unitaire réel	Coût total réel		Différence sur quantité	Prix unitaire prévu	Écart	Différence sur prix	Quantité réelle	Écart	
cailles														
pommes de terre														
	Total			Total				Total			Total			

Commentaire :

## **LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES**

### **De qui s'agit-il ?**

Juridiction paritaire composée d'un nombre égal de conseillers salariés et employeurs élus, le conseil des prud'hommes est organisé en plusieurs sections.

Les litiges sont portés devant la section correspondant à l'activité principale de l'employeur, sauf si le salarié concerné par le différend possède le statut de cadre : dans ce cas l'affaire relève de la section encadrement.

### **Ses missions ?**

Le conseil des prud'hommes est le seul tribunal compétent pour régler tous les litiges individuels relatifs au contrat de travail : congés, durée du travail, salaires, discipline, licenciement, démission...

Avant de juger l'affaire, le juge prud'homal a pour mission de concilier les parties. Celles-ci sont alors convoquées obligatoirement devant le bureau de conciliation. En cas de non-conciliation et, le cas échéant, après instruction du dossier par un « conseiller rapporteur », le litige est porté devant le bureau de jugement.

Lorsque les circonstances exigent une décision urgente, le conseil des prud'hommes peut statuer en « référé » : il ordonne ainsi des mesures (versement de salaires, remise de documents...) de nature par exemple à prévenir un dommage ou à faire cesser un trouble manifestement illicite.

Si la décision ne vous semble pas fondée et si votre demande est supérieure à 3 720 euros, vous pouvez saisir la Cour d'Appel dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de la notification du jugement. Les litiges dont le montant est inférieur à 3 720 euros ne sont pas susceptibles d'appel. Seul un pourvoi en cassation est possible.

### **Comment contacter le conseil des prud'hommes ?**

Le « ressort » (c'est-à-dire l'étendue de la compétence territoriale) du conseil des prud'hommes est le plus souvent le département, parfois l'arrondissement ou un groupe de cantons.

Le litige relève du conseil dans le ressort duquel se trouve l'établissement où est effectué le travail. Si celui-ci est réalisé en dehors de tout établissement (c'est le cas par exemple des VRP), la demande est portée devant le conseil des prud'hommes du domicile du salarié.

Une particularité : lorsque c'est le salarié qui prend l'initiative de la saisine, il peut choisir le conseil de prud'hommes du lieu de son embauche ou celui du siège social de l'entreprise qui l'emploie.

La saisine du conseil des prud'hommes prend la forme d'une demande formulée par lettre recommandée ou déposée au secrétariat-greffe du tribunal.

## **Annexe 9 (à rendre avec la copie)**

1 – Déterminez si le conseil des prud'hommes est compétent pour le litige concernant Mme DEULIANNE et expliquez les raisons.

2 – Citez les différentes étapes concernant le règlement d'un conflit par le conseil des prud'hommes.

3 – Expliquez l'expression « juridiction paritaire » et donnez les raisons de cette parité.

### **Le Centre commercial "Les Bouchardes"**

Le Centre commercial "Les bouchardes" se situe sur les communes de Chaintré et de Crèches-sur-Saône à 6 kilomètres au sud de Mâcon (ville de 35 000 habitants qui est desservie par un axe routier important qui relie Paris-Lyon-Marseille).

Sur une surface totale de 50 hectares, 80 commerces sont implantés :

- 28 dans la galerie marchande de l'hypermarché "Carrefour" ;
- 52 à l'extérieur.

Dans ce centre commercial coexistent des grandes surfaces spécialisées (Darty, Gémo, La Halle aux vêtements, Saint Maclou, King-Jouet, But... ) et des magasins de tailles plus restreintes. L'ensemble de ces commerces contribue à une animation dynamique du centre commercial. Ils créent une offre riche et diversifiée qui draine une clientèle importante.

La réussite des magasins s'explique en partie par la zone de chalandise très dense du fait des facilités d'accès, sans oublier celles du stationnement.

L'accès routier se fait par l'autoroute A6 (sortie Mâcon-Sud) et la RN 6. De nombreuses entreprises sont également implantées le long de la RN 6 entre Mâcon et le centre commercial.

On compte également deux zones industrielles importantes situées à moins de 5 kilomètres.

**Annexe 11** (à rendre avec la copie)

Avec l'acquisition de la Brasserie-Restaurant "**Etap' Resto**", Monsieur et Madame GRIGNARD souhaitent toucher une clientèle variée. Ils ont décidé de combiner deux méthodes de vente et plusieurs formules de repas (page 4).

A partir de l'**annexe 10** (Informations sur le Centre commercial "Les Bouchardes"), complétez le tableau ci-dessous en donnant les raisons pour lesquelles les différents profils de clientèle sont susceptibles d'être touchés.

Profils de clientèle	Raisons
<b>Clientèle active</b>	
<b>Clientèle de passage</b>	
<b>Clientèle régionale</b>	
<b>Enfants</b>	

**Annexe 12** (à rendre avec la copie)

Afin de faire connaître l'ouverture du restaurant prévue le samedi 17 mai, Monsieur et Madame GRIGNARD ont décidé de faire paraître une annonce (encart publicitaire) dans le "Bonjour Le 71", journal d'informations locales et commerciales. Cette presse gratuite est diffusée en 60 000 exemplaires dans le bassin de Mâcon.

1. Justifiez le choix d'un tel support en donnant deux avantages et un inconvénient.

2. Citez avec précision les indications qui doivent figurer sur un tract publicitaire (dimensions 21 x 15 cm) pour annoncer l'ouverture de ce nouveau restaurant « ETAP' RESTO ».

3. Citez deux autres supports publicitaires qui auraient pu être utilisés.